

VENTE AUX ENCHERES PUBLIQUES
CATALOGUE

Vente du vendredi 15 février 2019 à 14:30

Lieu : 10 rue du Général De Gaulle, 8120 VAGNEY

SARL ADAM PIERRAT
matériel de Maçonnerie, grue Potain, camionnette benne, ...
Visite à 14 h00

- CONDITIONS DE VENTE -

Les conditions de vente sont régies uniquement par le droit français. Les acheteurs ou les mandataires de ceux-ci acceptent que toute action judiciaire relève de la compétence exclusive des tribunaux français. Les diverses dispositions des conditions générales de vente sont indépendantes les unes des autres. La nullité de l'une quelconque de ces dispositions n'affecte pas l'applicabilité des autres. Le fait de participer à la présente vente aux enchères publiques implique que tous les acheteurs ou leurs mandataires, acceptent et adhèrent à toutes les conditions ci-après énoncées. La vente est faite au comptant et conduite en Euros.

Les objets vendus seront livrés dans l'état où ils se trouvent présentement, aucune réclamation n'étant admise ultérieurement à l'adjudication et notamment sans aucune garantie quelle qu'elle soit. Cette vente aura lieu aux frais, risques et périls de l'adjudicataire sans garantie aucune, notamment de l'état de désignation, d'époque, de force, de puissance, de nombre, etc., et sans recours possible contre qui que ce soit, et pour quelque cause que ce soit et sans qu'aucune réclamation puisse être admise une fois l'adjudication prononcée ; Les actions en responsabilité civile à l'encontre des officiers vendeurs se prescrivent par cinq ans.

Une exposition publique préalable ayant permis, en outre, aux amateurs de se rendre compte de l'état et de la nature des objets proposés, de les examiner ou de les faire examiner par toute personne à leur convenance afin d'encherir en connaissance de cause. Les indications orales ou écrites étant purement facultatives et indicatives, les objets d'occasion ayant toujours subi des altérations, des détériorations, dégradations, dues à l'usage ou à l'ancienneté, et des réparations de fond, c'est-à-dire non visible au premier examen, ou de surface. Les quantités sont indiquées à titre purement indicatif. En conséquence de ce qui précède, les adjudicataires n'auront aucune action, soit en résolution, soit en dommages et intérêts, soit en diminution de prix, à exercer contre le requérant pour quelque raison que ce soit, soit d'éviction, soit de défauts apparents, soit même de défauts cachés. Les reproductions au catalogue ou sur Internet des oeuvres ou biens sont aussi fidèles que possible, une différence de coloris ou de tons étant néanmoins possible. Les dimensions et poids ne sont donnés qu'à titre indicatif.

Toute personne souhaitant participer aux enchères est tenue, au moment de sa première adjudication, de remettre à l'Officier Vendeur, une plaquette numérotée, en échange d'un document justifiant de son identité (CNI, passeport, extrait Kbis), d'un justificatif de domicile (facture EDF/GDF, téléphone fixe et mobile, quittance de loyer) et d'un chèque de garantie de 500 € à l'ordre de l'officier vendeur ou d'une caution de 500€ en espèces;

LES ENCHÈRES TÉLÉPHONIQUES

La prise en compte et l'exécution des enchères téléphoniques est un service gracieux rendu par l'officier vendeur. À ce titre, notre société n'assumera aucune responsabilité si la liaison téléphonique est interrompue, n'est pas établie ou tardive. Bien que l'officier vendeur soit prêt à enregistrer les demandes d'ordres téléphoniques au plus tard jusqu'à la fin des horaires d'Expositions, elle n'assumera aucune responsabilité en cas d'inexécution au titre d'erreurs ou d'omissions en relation avec les ordres téléphoniques.

Les lots adjugés sont et demeurent aux risques et périls des adjudicataires, et ce, dès l'adjudication prononcée.

N° Lot	Description	Estim.Bas
--------	-------------	-----------

Elle se fera au plus offrant et dernier enchérisseur après trois criées successives. S'il est établi que deux ou plusieurs enchérisseurs ont simultanément porté une enchère équivalente sur le même lot, et réclament en même temps cet objet après le prononcé du mot " **Adjugé** ", le lot sera remis aux enchères et tout le public sera admis à enchérir de nouveau : L'objet disputé sera adjugé au plus offrant et dernier enchérisseur.

L'adjudicataire paiera au comptant le prix de l'adjudication TTC majoré de

- Frais de vente Volontaire : 14,40 %

- Frais de vente Judiciaire : 14,40 %

correspondant aux émoluments de l'officier vendeur et à la T.V.A. Chaque adjudicataire recevra une facture détaillée laissant apparaître la désignation du bien, le montant de l'adjudication, le montant des frais et le montant de la TVA.

Les paiements en espèces sont plafonnés à 1000€ frais et taxes compris pour les particuliers et professionnels

Il est conseillé aux acheteurs d'obtenir de leur banque une lettre accreditive pour la valeur avoisinant le montant de leur achat ou de régler par carte bancaire ou virement SEPA.

En cas de paiement par chèque non certifié par l'adjudicataire, le retrait des objets pourra être différé jusqu'à encaissement certain. Les clients non-résidents en France ne pourront prendre livraison de leurs achats qu'après un règlement bancaire SWIFT. Tout adjudicataire devra, en attente du bordereau définitif et récapitulatif, remettre un chèque de provision et de garantie ou un acompte suffisant en espèces. A défaut de ce qui précède ou en cas de difficulté dont seul l'officier vendeur sera juge, le lot pourra être remis en vente immédiatement ou ultérieurement sur folle enchère, sans mise en demeure ni d'aucune autre formalité, aux frais, risques et périls de l'adjudicataire défaillant. L'Huissier de Justice Officier Vendeur se réserve expressément le droit de réclamer les chèques certifiés, un accreditif de banque ou toutes autres références. En cas de règlement par un chèque non visé pour provision, si celui-ci n'est pas honoré, la procédure de folle enchère et de remise en vente pourra être poursuivie ultérieurement. L'Huissier de Justice Officier Vendeur se réserve expressément le droit de ne délivrer les lots qu'après encaissement effectif du chèque crédité à son compte, d'empêcher ou d'arrêter tout commencement de démontage ou d'enlèvement avant régularisation. La vente est réputée nulle si le défaut de paiement aux conditions requises ci-dessus est constatée par l'Huissier de Justice Officier Vendeur au moment de la vente ou juste après celle-ci dans le délai de 48 heures. L'objet restant la propriété du vendeur qui ne pourra contester la nullité de l'adjudication.

Les acquéreurs devront prendre possession dès l'enchère du lot qui leur aura été attribué et devra l'enlever immédiatement.

En tout état de cause, l'officier vendeur dispose d'un droit de rétention sur tous les lots adjugés et dont le prix total (frais inclus) ne lui a pas été intégralement réglé. L'enlèvement des véhicules ne peut s'opérer qu'une fois le règlement effectué. **L'enlèvement doit intervenir au plus tard LE JOUR QUI SUIT LA VENTE.** Passé ce délai, des frais de gardiennage seront facturés par l'officier-Vendeur à l'adjudicataire. Le magasinage n'engage pas la responsabilité de l'officier Ministériel Vendeur à quelque titre que ce soit;

La vente étant faite aux risques et périls de l'adjudicataire, qui se chargera de procéder aux mises en conformités des matériels vendus aux réglementations en vigueur en la matière, et notamment le contrôle technique automobile le cas échéant. Afin d'enlever le véhicule, l'adjudicataire doit obligatoirement avoir souscrit préalablement une assurance automobile. A compter de la mise à disposition, l'adjudicataire est soumis à la réglementation applicable en matière de code de la route, de transport privé ou public, de réglementation du travail, en ce qui concerne les matériels qui doivent être mis en conformité, et à toutes les obligations légales liées à l'utilisation du véhicule ou matériel.

L'enlèvement doit se faire avec les précautions d'usage. l'officier vendeur ne pouvant en aucun cas et sous aucun prétexte être tenu responsable des dégâts et dommages de quelque nature causés, tant aux locaux qui doivent être remis en état sous la conduite de l'architecte propriétaire, qu'aux objets et ce, à l'occasion de l'enlèvement, du démontage ou du transport des lots adjugés. Si des sociétés sous traitantes interviennent, celles-ci doivent être assurées et immatriculées Les démontages n'interviendront qu'après purges des machines et chaudières réalisées par la société désignée par l'Huissier de Justice Officier Vendeur. Les sociétés intervenantes sur site devront justifiées de contrat de travail pour leurs salariés. Tout bien adjugé devra être enlevé par l'adjudicataire. Un dépôt de garantie pourra être exigé pour cette phase de démontage et enlèvement.

A défaut du paiement immédiat de l'enchère, le lot adjugé sera revendu sans désemparer sur folle enchère dans le mois suivant, et si le prix de la deuxième adjudication n'est pas au moins égal à celui du fol enchérisseur, ce dernier restera redevable de la différence constatée en moins, il ne saura prétendre à aucune indemnité si l'adjudication sur folle enchère est supérieure à sa première adjudication.

Dispositions communes aux livraisons dans l'Union Européenne et aux exportations hors de l'Union Européenne :

Le paragraphe suivant ne concerne que les biens annoncés " vendus avec TVA ". L'exportation ne peut se faire que lorsque la

N° Lot	Description	Estim.Bas
--------	-------------	-----------

voiture est annoncée VENDUE AVEC ORIGINAL DE CARTE GRISE en cas de vente volontaire et certificat des caractéristiques en cas de vente judiciaire. Cette mention signifie qu'elle sera disponible et non qu'elle sera immédiatement remise. DES LA CARTE GRISE REMISE, l'exportation est obligatoire dans les 30 jours maximum tant pour l'union européenne que pour tous les autres pays ; passé ce délai, l'exportation ne peut plus faire l'objet du remboursement de la TVA.

Livraisons dans l'Union Européenne :

Obligation de donner immédiatement au moment de la vente son numéro de TVA intra-communautaire, avec justificatif de validité, qui doit figurer dès l'édition sur le bordereau faisant office de facture. Cette mesure est cependant insuffisante pour le remboursement de la TVA, l'acheteur devant justifier de l'exportation vers un autre état membre. Pas de remboursement possible si un de ces documents est manquant et toujours dans les limites du délai de UN MOIS. Le remboursement de TVA interviendra dans les 2 mois suivant la remise des justificatifs à l'Officier Vendeur seulement par chèque bancaire au nom de l'acquéreur.

Exportations hors de l'union européenne:

L'acquéreur non communautaire doit signaler, immédiatement après la vente, son intention d'exporter et dispose généralement d'un délai de 30 jours à compter de la vente adresser à l'Officier Vendeur l'exemplaire " 3 " du document " EX 1 " visé par les bureaux de douanes de sortie du territoire et d'entrée du bien. Il est obligatoire que ces documents " EX 1 " fassent apparaître l'Officier Vendeur comme expéditeur. Le remboursement de TVA interviendra dans les 2 mois suivant la remise des justificatifs à l'Officier Vendeur seulement par chèque bancaire au nom de l'acquéreur.

N° Lot	Description	Estim.Bas
1	Un comptoir courbe Emplacement : Accueil -	40
2	Un photocopieur olivetti mf2501 d-color. Compteur 39891 n et b et 8567 couleur Emplacement : Accueil -	300
3	Un ordinateur adiance Windows xp Emplacement : Accueil -	40
4	Imprimante fax brother 8360p Emplacement : Accueil -	10
5	Lot papeterie calculatrice Emplacement : Accueil -	5
6	Un classeur métallique Emplacement : Accueil -	10
7	Une armoire deux portes à rideaux Emplacement : Accueil -	30
8	Une armoire deux portes pliantes Emplacement : Accueil -	20
9	Un porte fiche horaires Emplacement : Accueil -	5
10	Une table à dessin et tabouret Emplacement : Bureau 1 -	10
11	Visseuse Makita avec chargeur Emplacement : Bureau 1 -	35
12	Lot de bois de coffrage madrier planches environ 7 m 3 Emplacement : Bureau 1 -	150
13	Éléments échafaudages orange Emplacement : Bureau 1 -	40
14	Tréteaux métalliques environ 10 Emplacement : Bureau 1 -	30
15	Une bétonnière thermique Emplacement : Bureau 1 -	90
16	Griffes métal pour coffrage et panneaux et écarteurs Emplacement : Bureau 1 -	120
17	Bidon et tréteaux metal Emplacement : Bureau 1 -	30

N° Lot	Description	Estim.Bas
18	Élingues métal Emplacement : Bureau 1 -	20
19	Un stock pour toiture 200 pièces Emplacement : Bureau 1 -	200
20	Un stock aggloméré bétons. 30 agglomération de 20. 20 aggro coffrage . 70 hourdis Emplacement : Bureau 1 -	100
21	Un lot de ferraille Emplacement : Bureau 1 -	5
22	Benne à béton 500 litres Emplacement : Bureau 1 -	200
23	benne à béton 250 litres Emplacement : Bureau 1 -	150
24	Une grue potain modèle IGO 18 année 2001 Emplacement : Bureau 1 -	10000
25	Un coffret de chantier Emplacement : Bureau 1 -	50
26	Un ensemble de tuyaux en grès Emplacement : Bureau 1 -	80
27	Véhicule de Genre CTTE, de Marque NISSAN, Modele ATLEON 35.15, immatriculé BC-951-WP , N° de Série VWANFTTK0A4064676, Type NFTTK0-35HD-1, de couleur BLANC, de cylindrée 2953 cm3, Puissance Administrative de 10 CV Fiscaux, Energie GO, ayant 66606 kms, Date de première Immatriculation 09/11/2010, Sans Controle Technique, Avec certificat d'immatriculation , Emplacement : Bureau 1 -	6000
28	Un lot d'outillage manuel pelles pioches coupe boulon Emplacement : Bureau 1 -	30
29	Poutres treillis pour étayer les plancher en bois Emplacement : Bureau 1 -	50
30	Piquets d'implantation Emplacement : Bureau 1 -	60
31	Panneaux de signalisation Emplacement : Bureau 1 -	30
32	Pointes et quincaillerie Emplacement : Bureau 1 -	20
33	Une scie circulaire Emplacement : Bureau 1 -	40
34	Taloches truelles machine à crépir manuelle Emplacement : Bureau 1 -	20
35	Coffrage d'appui de fenêtre métallique Emplacement : Bureau 1 -	30
36	Gamelles à crépir pneumatique Emplacement : Bureau 1 -	20
37	Marteau piqueur pneumatique Emplacement : Bureau 1 -	40
38	Filets de protection et plots Emplacement : Bureau 1 -	40
39	Lot d'étais métalliques plus d'une centaine Emplacement : Bureau 1 -	200
40	Une brouette Emplacement : Bureau 1 -	5
41	Deux échelles bois Emplacement : Bureau 1 -	10
42	Une échelle alu 10 m Emplacement : Bureau 1 -	70
43	Lanternes de cheminées et arrêts de neige , filets de protection, géotextile Emplacement : Bureau 1 -	50
44	Un ensemble de serre joints Emplacement : Bureau 1 -	30

N° Lot	Description	Estim.Bas
45	Moteur et aiguille vibrante Emplacement : Bureau 1 -	60
46	Rallonge câble avec grue Emplacement : Bureau 1 -	PM
47	Coffret de chantier Emplacement : Bureau 1 -	40
48	Trois treuils manuels Emplacement : Bureau 1 -	30
49	Un lot de bois bardage mélèze, sapin du nord, chevrons, panneaux et planches Emplacement : Bureau 1 -	40
50	Lavabos faïence Emplacement : Bureau 1 -	5
51	Pneus divers Emplacement : Bureau 1 -	15
52	Lot de plaques métalliques, grillage, tubes Emplacement : Bureau 1 -	30
53	Tuyau Per eau diamètre 25, 15 mètres Emplacement : Bureau 1 -	40
54	Tuyau per diamètre 40 , 50 mètres. Et 20 mètres de diamètre 50 - 30 mètres de tube de diamètre 1 Emplacement : Bureau 1 -	30
55	Hydrofuge ciment Emplacement : Local -	10
56	Bidon imperméabilisant Emplacement : Local -	10
57	Cloueur hilti dix 450 Emplacement : Local -	60
58	Stopless W préparation enduit Emplacement : Local -	20
59	Une pompe Emplacement : Local -	10
60	Un niveau laser agate avec trépied Emplacement : Local -	30
61	Une carotteuse Emplacement : Local -	70
62	Petit matériel Emplacement : Local -	5
63	Cabane de chantier Emplacement : -	500
64	toilette de chantier Emplacement : -	200